

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**SENTINEL X100**

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Produit : SENTINEL X100

1.2 Utilisation de la substance/préparation

Inhibiteur de corrosion et de tartre pour les systèmes de chauffage central

1.3 Identification de la société/entreprise

Sentinel Performance Solutions Ltd.
The Heath Business & Technical Park
Runcorn
Cheshire WA7 4QX
United Kingdom
Tel: +44 (0) 1928 588 330
Fax: +44 (0) 1928 588 368

1.4 Numéro(s) de téléphone d'appel d'urgence

+44 (0)1928 588339

- Organisme consultatif officiel

ORFILA : 01 45 42 59 59

2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Description chimique**

Solution neutre d'inhibiteurs de corrosion et d'antitartre organiques et inorganiques

Substance(s) dangereuse(s)	EINECS/ELINCS #	CAS #	Conc.
Benzotriazole Xn, R20/22-36-52/53	202-394-1	95-14-7	< 2.5 %
Molybdate de disodium R52/53	231-551-7	7631-95-0	2.5 - 25 %

Remarques

La classification des substances visées ci-dessus est mentionnée, y compris les lettres des symboles et les phrases R qui leur sont assignées selon leurs dangers physico-chimiques, pour la santé et pour l'environnement. Se référer à la section 16 qui reprend le texte intégral de chaque phrase R pertinente utilisée dans les sections 2 et 3 de cette FDS.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS**Principaux dangers**

- | | |
|----------------------------|--|
| - Risques pour la santé | Considéré comme non dangereux pour la santé. |
| - Symptômes à l'exposition | Un contact prolongé et répété peut entraîner une irritation passagère. |
| - Risques écologiques | Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**SENTINEL X100**

4 PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau	Laver à l'eau.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
Inhalation	Transporter la victime à l'air libre.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction	
- Approprié(s)	Dioxyde de carbone, poudre, mousse ou eau pulvérisée (brouillard).
Equipement spécial de protection dans la lutte contre l'incendie	Masque respiratoire. (CEN : EN 137) Vêtements de protection (CEN : EN 469) Gants de protection (CEN : EN 659) Casque (CEN : EN 443)
Risques particuliers	Dégagements d'oxydes de carbone, d'azote et de phosphore en cas d'incendie.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Vêtements de protection Se référer aussi à la section n°8 contrôle de l'exposition pour des informations complémentaires.
Précautions pour la protection de l'environnement	Produit à manipuler en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité. Le déversement accidentel de grandes quantités de produit dans l'environnement peut nuire aux organismes aquatiques.
Méthodes de nettoyage	
- si sol souillé	Absorber par un matériau inerte et détruire selon la réglementation en vigueur.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2 Stockage	Conserver le récipient bien fermé. Entreposer dans un lieu frais et bien ventilé.

Stabilité maximum du stockage (jours) 270

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition	
- VME/VLE (INRS)	Molybdène (composés solubles) en Mo : 5 mg/m ³ (VME) - 10 mg/m ³ (VLE)

Contrôles de l'exposition	
- Conception des locaux de stockage (équipements, réservoirs, matériaux, etc...)	Avoir une ventilation suffisante pour maintenir les contaminants de l'air en dessous des limites d'exposition.
- Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec un filtre type : P2 CEN : EN 140; EN 143; EN 149

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**SENTINEL X100**

Contrôles de l'exposition

- | | |
|--|---|
| - Protection des mains | Gants de protection (Plastique, imperméables) (Protection contre des contacts accidentels de courts instants)
CEN : EN 420 |
| - Protection des yeux | Lunettes de sécurité.
CEN : EN 166 |
| - Protection de la peau | Porter des vêtements de protection si des éclaboussures ou des contacts répétés avec ce produit sont probables.
CEN : EN 340 |
| - Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement | Eviter l'introduction dans les égouts publics ou l'environnement immédiat. |

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations générales**

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore à jaune
Odeur	Douce

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH (produit concentré)	7
Point / Intervalle d'ébullition (°C)	> 100
Point éclair (Pensky/Martens) (°C)	> 100
Densité à 20°C (kg/m ³)	1150
Solubilité dans l'eau (% poids)	Totalement soluble

9.3 Autres données

Point / Intervalle de fusion (°C)	- 6
-----------------------------------	-----

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter protéger du gel

10.2 Matières à éviter Inconnu.

10.3 Produits de décomposition Dégagements d'oxydes de carbone, d'azote et de phosphore en cas d'incendie. dangereux

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Test sur mammifères**

- | | |
|---|-------------------------|
| - Administration orale (rat) DL50 (mg/kg) | > 2000 (valeur estimée) |
| - Administration cutanée (lapin) DL50 (mg/kg) | > 2000 (valeur estimée) |

Risques en cas d'exposition

- | | |
|------------------------|---|
| - Inhalation | Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation passagère. |
| - Contact avec la peau | Un contact prolongé et répété peut entraîner une irritation passagère. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**SENTINEL X100**

Risques en cas d'exposition

- Contact avec les yeux Un contact prolongé et répété peut entraîner une irritation passagère.
- Ingestion Peut causer de faibles irritations gastro-intestinales

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Écotoxicité**

- Fathead minnow (mg/l) CL50 : 4000
Dosage sans effet apparent : 1800
(Résultats calculés)
Toxicité aigüe à 96 heures
- Daphnia Magna (mg/l) CL50 : 3800
Dosage sans effet apparent : 1900
(Résultats calculés)
Toxicité aigüe à 48 heures

Persistence et dégradabilité Non disponible.**Potentiel de bioaccumulation**

- Bioaccumulation Non bioaccumulable
(Basé(s) sur la matière active) Molybdate de disodium

Résumé

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.
L'évaluation des dangers pour l'environnement est basé sur les limites de concentration telles que données dans la Directive 1999/45/CE.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**Elimination du produit**

Selon la réglementation en vigueur

CED (Catalogue Européen des Déchets) recommandation : 16 03 06
16 Déchets non décrits ailleurs dans la liste.
16 03 Loupés de fabrication et produits non utilisés.
16 03 06 Déchets d'origine organique
Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.

Elimination des emballages souillés

Selon la réglementation en vigueur

CED (Catalogue Européen des Déchets) recommandation : 15 01 02
15 Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs.
15 01 Emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément).
15 01 02 Emballages en matières plastiques
Suivant l'origine et l'état du déchet, d'autres numéros du CED peuvent aussi être appliqués.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**N° ONU** Non applicable.**Désignation réglementaire** Non applicable.**Transport routier**

- Classement RID/ADR/RTMDR Non réglementé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**SENTINEL X100**

Transport Maritime

- Code IMO-IMDG Non réglementé

Transport aérien

- OACI/IATA Non réglementé

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Informations sur l'étiquetage CEE**

- Symbole(s) Aucun/Aucune.
- Phrase(s) de risques Pas de phrase à risque attribuée.
- Phrase(s) de sécurité S 2 : Conserver hors de portée des enfants.
S 24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau .
- N° EINECS Tous les constituants de ce produit sont repris dans les listes EINECS ou ELINCS, sauf si exempté par la directive 67/548/CEE.

Autres informations

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16 Autres informations

Nature de la révision Modification dans la section : 1

Basée sur la Directive 1999/45/CE
2001/58/CE
2001/118/CE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Phrases R pertinentes utilisées dans les sections 2 et 3 de cette FDS

R 36 : Irritant pour les yeux.
R 20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.